



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n° 2025-137 R

**Objet : Marché du Pôle culturel –
approbation d'une déclaration de
sous-traitance modificative
relative au marché de maîtrise
d'œuvre du pôle culturel**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq à la
salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 24

Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Claire SARDY donne pouvoir à Madame Chantal EYMELOUD
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL

Absents excusés :

Madame Annick BOUISSIÈRE,
Madame Wiebke SILVE
Monsieur Patrice RENOUF
Monsieur Robert PELLISSIER

Absente non excusée :

Madame Véronique CONSTANS

Madame le Maire expose que par correspondance en date du 21 juillet 2025 le cabinet H2O ARCHITECTES, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre du pôle culturel, a fait parvenir à la commune une déclaration de sous-traitance modificative concernant Madame Karolina SAMBORSKA.

Par cette déclaration modificative les honoraires de Madame SAMBORSKA, sous-traitante du cabinet H2O, sont portés de 8 200,00 € HT à 10 600,00 € HT.

Madame le Maire précise que Madame SAMBORSKA ayant qualité de sous-traitante, cette augmentation sera intégralement déduite des honoraires du cabinet H2O.

Cette déclaration de sous-traitance modificative est donc sans incidence sur le montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire invite en conséquence le conseil municipal à se prononcer sur l'approbation de cette déclaration de sous-traitance modificative.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à signer la déclaration de sous-traitance modificative concernant Madame Karolina SAMBORSKA, pour le montant indiqué ci-dessus ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette déclaration de sous-traitance modificative sont prévus au budget primitif 2025 de la collectivité, sur l'opération 0134 du budget général.

Le 9 septembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOD

